

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité

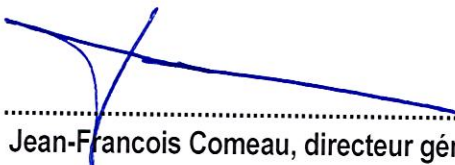
QUE :-

Une séance extraordinaire du conseil se tiendra le 28 mars 2024, à 20 h 00, à la salle du conseil de la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, située au 2815 avenue Royale.

Au cours de cette séance, le conseil devra statuer sur les objets suivants :

1. Avis de convocation
2. Ordre du jour
3. Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) : Demande de soutien financier
4. Période de questions
5. Clôture

DONNÉ à Saint-Charles-de-Bellechasse ce 26^e jour du mois de mars deux mille vingt-quatre.


.....
Jean-Francois Comeau, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Jean-Francois Comeau, directeur général, résidant à Saint-Charles-de-Bellechasse, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 19h 00 et 19 h 30, le 26^e jour du mois de mars 2024, à chacun des endroits suivants, savoir : à l'église et à l'Hôtel de Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 26^e jour du mois de mars deux mille vingt-quatre.


.....
Jean-Francois Comeau, directeur général